

LIVRET D'INFORMATION ET DE FORMATION

"RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS"

- FERME -



FERME _____

Numero de téléphone _____

En cas d'urgence, contactez _____

Au numéro suivant _____



PUBLICATION RÉALISÉE PAR:

EBAT TRAPANI – ORGANISATION BILATÉRALE AGRICOLES TERRITORIALE DE TRAPANI

26, Carré Falcone et Borsellino (Arcades de Quartier)

91100 Trapani (TP)

Email: info@ebattrapani.it – Téléphone/Fax: 0923 333853

Auteur:

M. Pietro Agola (Docteur en techniques de prévention dans l'Environnement et sur le Lieu de travail)

93, Dei Mille Rue

91021 Campobello di Mazara (TP)

Email: agolagroupsrls@gmail.com – Numéro de téléphone: 348 7732080

Traducteur francophone:

Mme Angela Acquaviva (Traductrice francophone régulièrement inscrite au registre des interprètes et traducteurs du Tribunal de Palerme - Diplômée en langues et littératures étrangères à l'université de Palerme)

8G, Fondo Chiusa Grande Rue

90146 Palerme

Email : angyacquav@yahoo.it - Téléphone: 339 7156586

Il n'y a pas de travail aussi simple qui ne puisse pas être mal fait.

Arthur Bloch, La loi de Perrussel dans le troisième livre de Murphy,
1982

Table de matières

CARNET DES RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.....	
Error! Bookmark not defined.	
L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE	5
LE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES RISQUES, LE GESTIONNAIRE ET LES EMPLOYÉS	Error!
Bookmark not defined.	
OBLIGATIONS DES TRAVAILLEURS	Error! Bookmark not defined.
CADRE SOMMAIRE DES PROCESSUS MENÉS DANS L'ENTREPRISE	13
Liste des facteurs affectant le risque et les dommages associés selon la phase de travail....	Error!
Bookmark not defined.	
MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES POUR LA PRÉVENTION ET LE CONFINEMENT DE LA DIFFUSION DU COVID-19	Error! Bookmark not defined.
CONCLUSIONS	Error! Bookmark not defined.
Pièce jointe n. 1: Organigramme de sécurité de l'organisation	23/24
Pièce jointe n. 2: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION	Error!
Bookmark not defined.	

CARNET DES RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS

CHAMPS D'APPLICATION

Travailleurs agricoles avec des tâches génériques et simples qui ne nécessitent pas d'exigences professionnelles spécifiques et qui travaillent au sein de la FERME pendant pas plus de 50 jours ouvrables par an.

OBJECTIF

La brochure est utilisée comme outil d'information pour les travailleurs bénéficiaires des mesures de simplification prévues par le Décret Interministériel du 27 mars 2013, conformément à l'art. 3 "que les exigences en matière d'information et de formation, limitations aux travailleurs identifiées par le présent décret, sont considérées comme remplies par la remise au travailleur de documents spécifiques certifiés par l'ASL ou par des organismes bilatéraux et par les organismes paritaires du secteur agricole et la coopération au niveau national ou territorial.

L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE

L'EMPLOYEUR DOIT:

- évaluer tous les risques pour la santé et la sécurité;
- élaborer le DER (Documents d'Evaluation des Risques);
- informer et former les travailleurs;
- superviser les travailleurs, dans les cas prévus à l'article 41;
- gérer les urgences;
- assurer l'exercice de la représentation des salariés.

Pour remplir ces obligations il doit, après consultation du DST (délégué à la sécurité des travailleurs):

- désigner le Responsable du Service de Prévention et de Protection (RSPP) et les employés du service lui-même;
- nommer le Médecin Compétent, dans les cas prévus;
- désigner des travailleurs chargés de la gestion des urgences.

LE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES RISQUES, LE GESTIONNAIRE ET LES EMPLOYÉS

Le service de prévention et de protection de l'entreprise est utilisé par l' E.(employeur) pour:

- identifier et évaluer les risques et les mesures de sécurité;
- le traitement des mesures de prévention et de protection et les systèmes de contrôle de ces mesures;
- l'élaboration de procédures de sécurité pour les différentes activités de l'entreprise;
- la proposition de programmes d'information et de formation des travailleurs;
- fournir des informations aux travailleurs.

ÉVALUATION DES RISQUES ET DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES (DER)

L'employeur doit procéder à une évaluation de tous les risques pour la santé et la sécurité. Cette activité doit être réalisée en collaboration avec le RSPP et avec le médecin compétent, il doit également consulter le RLS à l'avance.

Les risques doivent également être inclus dans cette évaluation :

- liés au stress lié au travail;
- concernant les travailleuses enceintes;
- liés aux différences entre les sexes, l'âge, l'origine d'autres pays;

- liés au type spécifique de contrat par lequel l'œuvre est rendue.

L'évaluation suit le traitement du DER qui doit être conservé dans l'unité de production à laquelle l'évaluation se réfère et peut être conservé sur support d'information.

Le processus d'évaluation des risques est divisé en 3 phases:

1. **RECENSEMENT DES RISQUES** : Il consiste à identifier toutes les conditions présentes dans l'activité de travail qui peuvent potentiellement nuire à la santé des travailleurs en raison d'accidents ou de maladies professionnelles.
2. **ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE**: elle consiste à évaluer les dangers identifiés d'un point de vue qualitatif et quantitatif, en se référant, si possible, à des valeurs seuils fixées par la loi ou par des recommandations de bonne technique, afin d'identifier les situations à risques qui nécessitent une évaluation approfondie.
3. **ÉVALUATION APPROFONDIE**: elle consiste en une analyse détaillée des risques identifiés afin de déterminer les mesures préventives mises en place ou à adopter pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et les obligations légales qui en découlent.

LA GESTION DES URGENCES

L'employeur doit gérer les situations d'urgence, à savoir les premiers secours, la lutte contre l'incendie, l'évacuation des travailleurs, les cas de danger grave et immédiat.

PROCÉDURES D'URGENCE

TÂCHES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES

En cas d'urgence (incendie, accident, calamité), le travailleur doit appeler l'officier d'urgence qui s'activera selon les indications ci-dessous. Ce n'est qu'en l'absence du responsable des urgences que le travailleur peut activer la procédure ci-dessous.

APPEL À L'AIDE EXTÉRIEURE

En cas d'incendie

- Appelez les SAPEURS-POMPIERS en composant le 115.
- Répondez calmement aux questions du pompier qui vous demandera: **adresse et téléphone de l'entreprise, informations sur l'incendie.**
- N'interrompez pas la communication tant que l'opérateur n'a pas décidé.
- Attendez l'aide extérieure en dehors de l'entreprise

En cas d'accident ou de maladie

- Appelez l'AIDE PUBLIQUE en composant le numéro de téléphone 118.
- Répondez calmement aux questions de l'opérateur qui vous demandera: **nom et prénom, adresse, no. numéro de téléphone et itinéraire possible pour s'y rendre, type d'accident: brève description de la situation, nombre de blessés, etc..**
- Quand l'appel est terminé, laissez le téléphone libre: il peut être nécessaire de vous rappeler.

RÈGLES DE COMPORTEMENT

- Suivez les conseils de l'opérateur du Centre d'Opérations 118.
- Observez bien ce qui se passe afin de le signaler.
- Faites attention à toutes les sources de danger (risque d'incendie, etc.).
- Encouragez et rassurez le patient.

- Envoyez, si nécessaire, une personne pour attendre l'ambulance dans un endroit facilement identifiable.

DEVOIRS DE PREMIERS SECOURS

Dans l'entreprise, conformément à l'article 45, paragraphes 1 et 2 du décret-loi 81/08, il y a les dispositifs médicaux nécessaires pour prodiguer les premiers soins aux travailleurs blessés ou affectés par une maladie soudaine. Ces aides sont contenues dans une Trousse de Premiers Soins.

CONTENU DU MÉDICAMENT PRÉSENT

- Gants stériles jetables (2 paires).
- Flacon de 125 ml de solution d'iode cutanée à 10% d'iodopovidone (1).
- Flacon de 250 ml de sérum physiologique (chlorure de sodium à 0,9%) (1).
- Compresse de gaze stérile 18 x 40 en sachets simples (1).
- 10 x 10 compresses de gaze stérile en sachets individuels (3).
- Brucelles stériles jetables (1).
- Pack de coton (1).
- Patchs prêts à l'emploi de différentes tailles (1).
- Rouleau de plâtre de 2,5 cm de hauteur (1).
- Rouleau de bandage ourlé 10 cm (1).
- Une paire de ciseaux (1).
- Un garrot (1).
- Pack de glace prêt à l'emploi (1).
- Sacs jetables pour la collecte des déchets médicaux (1).
- Instructions sur la façon d'utiliser les appareils susmentionnés et de fournir les premiers soins en attendant le service d'urgence.



OBLIGATIONS DES TRAVAILLEURS

Chaque travailleur doit prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité et de celles des autres personnes présentes sur le lieu de travail, sur lesquelles les effets de ses actions ou omissions se répercutent, conformément à sa formation, aux instructions et aux moyens fournis par l'employeur.

Les travailleurs devront surtout:

- a) contribuer, avec l'employeur, les gestionnaires et les superviseurs, au respect des obligations prévues pour protéger la santé et la sécurité au travail;
- b) observer les dispositions et instructions données par l'employeur, les gestionnaires et les superviseurs, aux fins de la protection collective et individuelle;
- c) utiliser correctement l'équipement de travail, les substances et préparations dangereuses, les moyens de transport et les dispositifs de sécurité;
- d) utiliser correctement les dispositifs de protection mis à leur disposition;
- e) signaler immédiatement à l'employeur, au gestionnaire ou au responsable les déficiences des moyens et dispositifs visés aux lettres c) et d), ainsi que les éventuelles conditions dangereuses dont ils ont connaissance, en prenant des mesures directes, en cas d'urgence, dans le cadre de ses propres compétences et possibilités et sans préjudice de l'obligation visée à la lettre f) pour éliminer ou réduire les situations de danger grave et imminent, en donnant un avis au représentant des travailleurs pour la sécurité;
- f) ne pas retirer ou modifier les dispositifs de sécurité ou de signalisation ou de contrôle sans autorisation;
- g) ne pas effectuer d'opérations ou de manœuvres de leur propre initiative qui ne relèvent pas de leur compétence ou qui pourraient compromettre leur propre sécurité ou celle des autres travailleurs;
- h) participer aux programmes de formation et d'éducation organisés par l'employeur;
- i) subir les contrôles de santé prévus par le présent décret législatif ou ordonnés par le médecin compétent.

PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION À PRENDRE PAR L'AGRICULTEUR ET LES TRAVAILLEURS DANS LEUR TRAVAIL

INFORMATION ET FORMATION

Pour chaque équipement de travail mis à disposition, les travailleurs en charge de l'utilisation disposent de toutes les informations et formations nécessaires et reçoivent une formation adéquate en matière de sécurité concernant:

- les conditions d'utilisation de l'équipement;
- les situations anormales prévisibles.

Pour les équipements qui nécessitent, eu égard à leurs risques, des connaissances et des responsabilités particulières, une formation adéquate et spécifique est dispensée, de manière à permettre l'utilisation de l'équipement de manière appropriée et sûre, également en relation avec les risques pouvant être causés à d'autres personnes.

AGENTS ATMOSPHERIQUES

Une exposition prolongée au soleil et à la chaleur peut provoquer des effets qui peuvent varier d'un simple malaise à des formes même graves telles que «coup de chaleur» et «coup de soleil».



Le temps et le climat

RISQUE

Les signes avant-coureurs sont: manque de force, maux de tête, nausées, crampes musculaires, vertiges. Si elles sont négligées, elles peuvent entraîner une perte de conscience et des dommages encore plus graves.

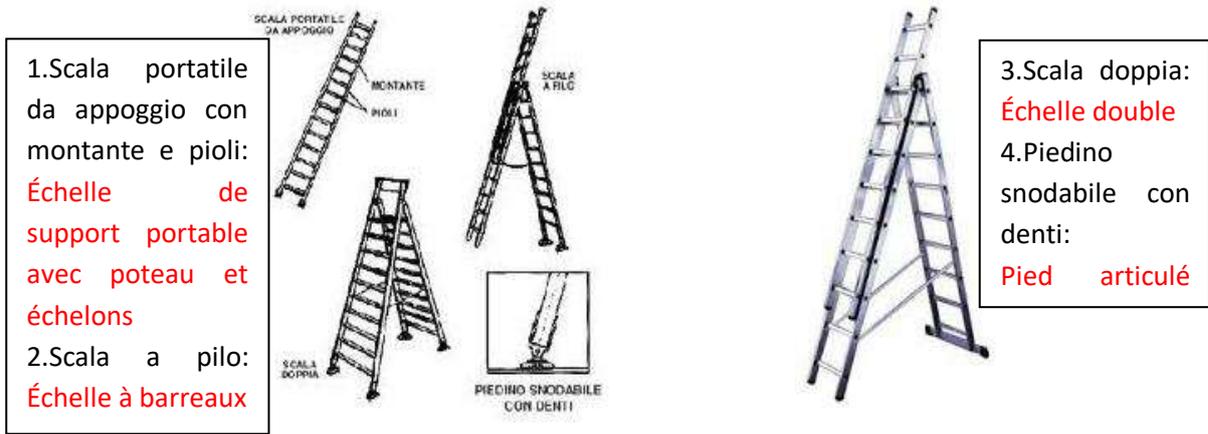
MESURES DE SÉCURITÉ

- Portez des vêtements couvrants
- Buvez de petites gorgées d'eau non gelée à intervalles fréquents pour éviter la déshydratation.

ESCALIER DE SOUTIEN PORTABLE

Les chutes de l'échelle sont une cause fréquente d'accidents en agriculture, avec des conséquences pouvant aller de la simple luxation, à la fracture, à la paralysie ou à la mort.

Ces équipements, couramment utilisés, doivent non seulement être construits et réparés conformément aux critères de sécurité, mais doivent également être utilisés correctement. Les principaux types utilisés comprennent une configuration d'escalier simple, avec des éléments greffés ou doubles, tandis que les matériaux de fabrication varient du bois à l'aluminium en passant par les matières plastiques.



1. Scala portatile da appoggio con montante e pioli:
Échelle de support portable avec poteau et échelons

2. Scala a pilo:
Échelle à barreaux

3. Scala doppia:
Échelle double

4. Piedino snodabile con denti:
Pied articulé

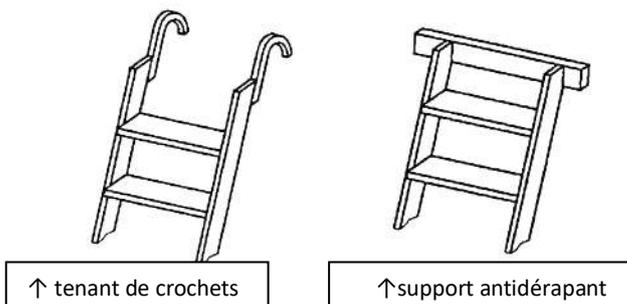
RISQUE

- ❖ Chute de l'échelle due à l'oscillation du corps de l'opérateur;
- ❖ Chute de l'échelle puisqu'elle n'est pas ancrée pendant l'utilisation;
- ❖ Chute due à la rupture ou à la détérioration des éléments composant l'échelle;
- ❖ Renversement.

MESURES DE SÉCURITÉ

- ❖ Fixer l'échelle à l'arbre sur un support stable et résistant, au point le plus proche où l'opérateur interviendra, afin d'éviter les oscillations latérales du corps;
- ❖ Assurer l'entretien périodique des escaliers, afin de maintenir le bon état de conservation des éléments.

ÉVALUATION D'OBJET	MESURES CORRECTIVES
Glissement du pied	Des dispositifs antidérapants doivent être présents aux extrémités inférieures ou aux pointes pour être enfoncés dans le sol
Stabilité verticales et longueur	Des dispositifs, des crochets de retenue ou contraints aux extrémités supérieures doivent être présents. En cas de manque de poignées pour l'utilisateur, l'échelle doit être d'une hauteur telle qu'elle dépasse suffisamment du niveau d'accès
Echelons	Dans les escaliers en bois, les échelons doivent être fixés aux montants par emboîtement. Chevilles antidérapantes à emboîtement, complétées par des soudures ou des rivets pour les escaliers métalliques



L'utilisation d'escaliers à trois troncs représente une plus grande mesure de sécurité que les escaliers en bois traditionnels, car elle élimine:

- ✓ la nécessité de le souvenir
- ✓ l'obstacle constitué par les montants supérieurs

EN CAS D'ENTRETIEN REMPLACER L'ÉLÉMENT D'ESCALIER ET NE PAS PROCÉDER À UNE RÉPARATION

Équipement de protection individuelle (E.P.I.):



Page 9

LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE DANS LA SÉCURITÉ

MANIPULATION MANUELLE DES CHARGES

Lorsque nous parlons de manutention manuelle de charges, nous nous référons à toutes ces opérations de transport ou de support d'une charge par un ou plusieurs travailleurs, y compris les actions de levage, de dépôt, de poussée, de traction, de transport, de déplacement d'une charge, en raison de leurs caractéristiques ou du fait de conditions ergonomiques défavorables, ils impliquent des risques de pathologies dues à des surcharges biomécaniques (pathologies des structures ostéo articulaires, du muscle tendineux et du nerf vasculaire), notamment lombaire.

COMMENT SOULEVER UN POIDS PAS PLIER LE DOS

NON

Ne pliez pas le dos
en gardant les jambes droites

OUI

Pliez vos genoux
Gardez votre dos droit

SE RAPPROCHER LE PLUS POSSIBLE

NON

Ne vous étirez pas les bras
Ne pliez pas le dos

OUI

Assurez-vous que votre
centre de gravité est
aussi proche que
possible au-dessus de
celui de la charge

NE FAIRE PAS TOURNER VOTRE TORS

NON

Si la charge est augmentée,
vous devez faire des
mouvements pas seulement
faire tourner votre tors

OUI

Bougez votre corps
en bougeant vos pieds

**ASSURER UNE PRISE STABLE
UTILISER TOUJOURS DES GANTS APPROPRIÉS**



RISQUE

- ❖ Blessures de la colonne vertébrale dorso-lombaire dues à des charges trop lourdes ou mal déplacées

MESURES DE SÉCURITÉ

- ❖ Réduisez le poids des charges à transporter
- ❖ Saisissez fermement la charge à soulever et à transporter
- ❖ Fléchissez vos jambes lors du levage
- ❖ Demandez l'aide d'autres personnes ou utilisez un équipement spécifique pour les charges lourdes ou encombrantes

POUR RÉDUIRE LE RISQUE DÉTECTÉ PAR L'EMPLOYEUR, IL DOIT ADOPTER DES MESURES PRÉVENTIVES TECHNIQUES, ORGANISATIONNELLES ET PROCÉDURALES QUI LE RÉDUISENT AU MINIMUM:

- Réduire les rythmes de travail
- Instaurer des pauses compensatoires
- Former pour informer et former les travailleurs

Page 10

LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE
DANS LA SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENT DE COUPE MANUELLE

FACTEURS DE RISQUE

- Mouvements répétitifs
- Postures incongrues
- Projection de matériaux
- Manipulation manuelle des charges
- Contact avec des parties pointues, coupantes ou végétales (coup de fouet cervical)
- Microclimat
- Chutes et glissements

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Vérifiez toujours l'efficacité des ciseaux (affûtage);
- Lorsque vous vous déplacez, utilisez toujours le protège-lame (les chutes avec des ciseaux dans la main peuvent également provoquer des blessures graves)
- Ne surchargez pas le complexe main-bras (étant une fréquence élevée de gestes répétitifs, cela peut provoquer des pathologies à long terme)
- Vêtements adaptés pour travailler dans des conditions météorologiques extrêmes
- Apportez le téléphone portable sur le lieu de travail pour donner une indication de position en cas d'urgence et un colis de médicaments pour les premiers soins.

E.P.I. (Équipement de protection individuelle)



FACTEURS DE RISQUE

- Mouvements répétitifs
- Postures incongrues
- Projection de matériaux
- Manipulation manuelle des charges
- Risque de cisaillement
- Électrocution
- Contact avec des parties pointues, coupantes ou végétales (coup de fouet cervical)
- Microclimat
- Chutes et glissements

Objet d'évaluation	Mesures Correctives
1) Commandes	Les commandes doivent être de type "à l'homme présent" et il doit y avoir une protection contre un fonctionnement accidentel
2) Trébucher ou tomber en raison de câbles ou de tuyaux d'alimentation	Les câbles et tuyaux doivent être disposés de manière à ne pas gêner les mouvements de l'opérateur; l'utilisation d'une bobine est recommandée.
3) Coupe / cisaillement	Lorsqu'il n'est pas utilisé, même pendant les pauses, il doit être conservé dans un étui fermé approprié. Les travailleurs ne doivent pas opérer dans des positions rapprochées: il est conseillé, par exemple, que sur les wagons, il n'y ait pas plus de deux opérateurs de chaque côté et face à face. Avant d'effectuer la maintenance, il est nécessaire de déconnecter l'alimentation électrique de l'outil
4) Ergonomie	La poignée doit être ergonomique. Ils doivent être utilisés dans des positions stables et les coupes doivent être effectuées de préférence à une hauteur inférieure aux épaules. En cas de positions désergonomiques, mouvements répétitifs des membres supérieurs et poids excessif de l'outil, des pauses doivent être prévues pour reposer les articulations du poignet des bras et de la colonne vertébrale.
5) Protection de l'opérateur	Pour réduire l'exposition au bruit, des écouteurs ou des bouchons d'oreille doivent être utilisés. Pour la sécurité c'est nécessaire utiliser des gants, des lunettes, une visière et des chaussures de sécurité.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Vérifiez toujours l'efficacité de la machine
- Fonctionner uniquement avec une bonne visibilité
- En cas de fatigue réduire le rythme de travail et augmenter la pause
- Pendant la phase de coupe, concentration maximale, personne ne doit être présent dans la zone de travail

- Attention au risque d'interférence avec d'autres sérateurs
- Apportez le téléphone portable sur le lieu de travail pour donner une indication de position en cas d'urgence et un colis de médicaments pour les premiers soins.

E.P.I. (Equipements de Protection Individuelle)



CADRE SOMMAIRE DES PROCESSUS MENÉS DANS L'ENTREPRISE AGRICOLE

ACTIVITÉS ET PHASES DE TRAVAIL

Le tableau suivant présente les processus couverts par le Document d'Evaluation des risques d'entreprise, divisés en ACTIVITÉS et PHASES DE TRAVAIL

ACTIVITÉS/PHASES	DESCRIPTION
ACTIVITÉS 1	FERME
Phase 1	PRÉPARATION DU SOL
Phase 2	ENGRAISSEMENT
Phase 3	COUPE DES ARBRES ET ÉLAGAGE
Phase 4	TRAITEMENT AUX PESTICIDES
Phase 5	IRRIGATION
Phase 6	RECOLTE

LISTE DES FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE ET LES DOMMAGES SELON LA PHASE DE TRAVAIL

PRÉPARATION DU SOL

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
Renversement	Sol inégal ou inégal Pentes excessives	Traumatismes et même blessures mortelles
Risque mécanique Risque de chute	Absence de protections adéquates pour le joint universel et les pièces mécaniques mobiles	Traumatismes Ecrasement
	Manque de vêtements adéquats	Investissement Enchevêtrement
Risque de chute	Chute du véhicule pendant la montée et la descente du siège conducteur	Traumatismes Blessures
Risques physiques	Bruit Microclimat Vibrations du corps entier	Perte auditive Coup de chaleur Pathologies ostéoarticulaires
Risque chimique	Présence de gaz d'échappement	Intoxication

	Utilisation de carburants et lubrifiants	Migraine Dermatite
--	--	-----------------------

Les risques associés à cette phase de travail sont ceux générés par l'utilisation du tracteur et des machines, notamment pour:

- ✓ l'attelage au véhicule tracteur;
- ✓ l'instabilité du couplage entraînement / opérateur (débit ou demi-débit);
- ✓ le renversement et le pourboire;
- ✓ l'instabilité au repos des opérateurs;
- ✓ mauvais entretien;
- ✓ l'utilisation d'appareils électriques ou électroniques;
- ✓ les systèmes hydrauliques ou pneumatiques;
- ✓ l'inhalation des gaz d'échappement produits par les unités de traction;
- ✓ exposition au bruit et aux vibrations;
- ✓ exposition à l'inhalation de poussières;
- ✓ exposition à des agents biologiques.

Les risques ci-dessus sont toujours présents dans l'utilisation du véhicule mécanique. Dans les phases de travail suivantes, celles prises en compte dans cette phase ne seront pas explicites, mais seuls les risques spécifiques inhérents aux différentes activités de travail seront traités.

Page 13

LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE
DANS LA SÉCURITÉ

ENGRAISSEMENT

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
Manipulation manuelle des charges	Levage de charges	Dommages au système ostéoarticulaire
Risque biologique	Contact avec le fumier	Les infections
Risque chimique	Utilisation d'engrais	Empoisonnement aigu et / ou chronique
Risque physique	Projections de matériaux	Blessures aux yeux

Les risques liés à la fertilisation sont ceux liés à l'utilisation des machines, c'est-à-dire :

- ✓ Instabilité du couplage entraînement / opérateur (débit ou demi-débit);
- ✓ le renversement et le pourboire;
- ✓ instabilité au repos des opérateurs;
- ✓ maintenance incorrecte;
- ✓ utilisation d'appareils électriques ou électroniques;
- ✓ systèmes hydrauliques ou pneumatiques;
- ✓ gaz d'échappement produits par les tracteurs;
- ✓ transmission du mouvement rotatif du tracteur aux opérateurs;
- ✓ contact avec les pièces de transmission de mouvement (saisie, enroulement et entraînement);
- ✓ contact avec les organes de travail;
- ✓ activation accidentelle des commandes;
- ✓ perte ou rupture des épingles de sûreté;
- ✓ projection de matériaux, mais aussi au contact et exposition à des agents chimiques et biologiques

COUPE ET ÉLAGAGE DE L'ARBRE / ÉLAGAGE

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
Chutes sur un sol plat et glissant	Terrain inégal, en terrasse, humide, etc.	Fractures, entorses
Chutes d'en haut de personnes et d'objets	Travailler à l'échelle avec des outils Utilisation d'outils	Fractures, traumatismes, ecchymoses, blessures, coupures

Risque biologique	Présence de substances sucrées Microclimat	Les piqûres d'insectes
Risque mécanique	Lors de l'utilisation de la tronçonneuse, il est possible de perdre le contrôle de celle-ci, de casser la chaîne, le contact avec des pièces chaudes	Blessures, coupures Fatigue Brûlures
Risque chimique	Production de gaz d'échappement	Mal de crâne, Intoxication
Risque physique	Posture Manipulation manuelle des troncs et des branches	Mal au dos, Dommages au système ostéoarticulaire Blessures, Blessures aux yeux
Risque de bruit et de vibration main-bras	Mauvais entretien des outils	Diminution de la capacité auditive, Anxiété, Désordres digestifs, Changement de la pression artérielle, Accélération de la fréquence cardiaque

Page 14

LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE
DANS LA SÉCURITÉ

Les risques générés par la taille et la récolte des élagages sont liés à :

- ✓ utilisation d'échelles portables;
- ✓ utilisation d'outils tranchants et piquants;
- ✓ utilisation de la tronçonneuse: coupe; coupe ou tronçature; perforation ou perforation.

L'exposition au soleil et au microclimat thermique (température / humidité) ne doit pas être négligée dans cette phase.

TRAITEMENT AUX PESTICIDES

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
Renversement	Sol inégal ou inégal Pentes excessives	Traumatismes et même blessures mortelles
Risque mécanique Risque de chute	Absence de protections adéquates pour le joint universel et les pièces mécaniques mobiles Manque de vêtements adéquats	Traumatismes Ecrasement Investissement Enchevêtrement
Risques physiques	Bruit Microclimat Vibrations du corps entier	Perte auditive Coup de chaleur Pathologies ostéoarticulaires
Risque chimique	Utilisation de produits phytopharmaceutiques toxiques	Empoisonnement aigu et / ou chronique

LA PROCÉDURE DE FONCTIONNEMENT EN CAS D'UTILISATION DE SUBSTANCES CHIMIQUES FONCTIONNERA DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

- Avant le début des travaux:

Avant d'utiliser la substance spécifique, l'étiquetage et le mode d'emploi seront consultés afin d'appliquer les mesures de sécurité les plus appropriées (la signification des symboles, les phrases de risque et les conseils de prudence figurant sur l'étiquette ou le carte)

- Pendant l'exécution des travaux:

- Il est strictement interdit de fumer, manger ou boire sur le lieu de travail

- Il est essentiel de porter l'équipement approprié (gants, chaussures, masques pour la protection des voies respiratoires, salopettes etc.) à porter en fonction des agents chimiques spécifiques présents

- Après le travail:

Toutes les personnes exposées suivront une hygiène personnelle scrupuleuse qui doit également inclure le lavage des mains, des gants, des chaussures et autres vêtements usés. Une attention particulière sera accordée à la façon d'éliminer les résidus de traitement.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les résidus des substances sont collectés dans des conteneurs spéciaux marqués et éliminés comme déchets spéciaux. Et retiré par des sociétés spécialisées sur une base programmée

PROCÉDÉ DE MANIPULATION ET DE CONSERVATION DE SUBSTANCES OU DE PRÉPARATIONS

Pour la manipulation, la conservation sûre on fera référence à:

- Aux indications données dans la fiche toxicologique du fabricant
- Aux informations sur l'étiquette
- Aux normes de bonnes pratiques d'hygiène

RECOLTE

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
Chute d'en haut	Travailler à l'échelle	Fractures et traumatismes
Risque physique	Travail et postures incorrects	Dommages aux caries du système ostéoarticulaire
Risque de coupure	Équipement manuel	Coupures, blessures et piqûres
Risque de cisaillement	Équipement de coupe pneumatique	Coupures, blessures et piqûres
Risque d'impact	Brosses avec des branches	Blessures, blessures aux yeux
Risque de bruit et de vibration	Utilisation de récolteuses d'olives Utilisation de moyens mécaniques	Vibrations (inconfort, stress, fatigue, dommages aux systèmes muscle-squelettique et neurovasculaire)
Risque mécanique	Utilisation de tracteurs et d'outils connectés Enchevêtrement	Traumatisme, blessure Investissement
Risque chimique	Utilisation de lubrifiants et de carburants	Intoxications, dermatite

MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES POUR LA PRÉVENTION ET LE CONFINEMENT DE LA DIFFUSION DU COVID-19

PRÉMISSE

La Société a décidé de prendre des mesures spécifiques visant à:

- a) **Prévenir le risque de contagion pour les travailleurs et toutes les personnes présentes dans l'entreprise;**
- b) **Prenez des mesures rapides en cas d'infection.**

Chacun doit scrupuleusement suivre les recommandations du ministère de la Santé.

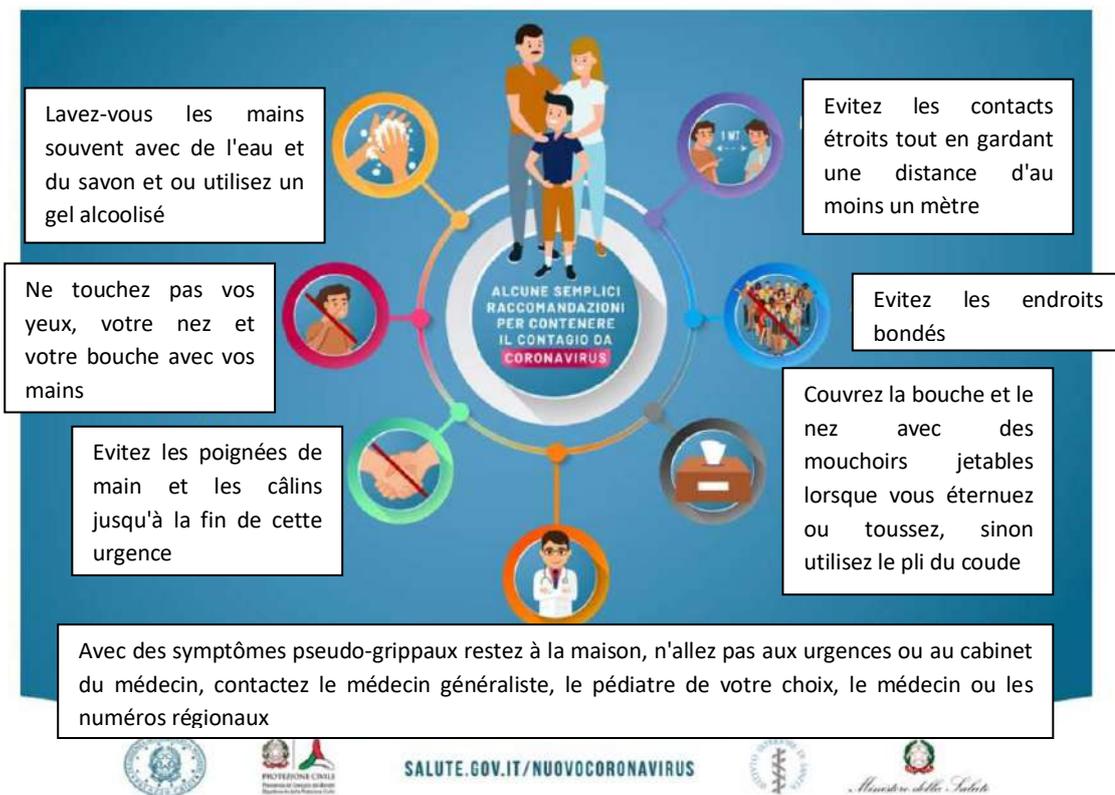


Figura 1- (*) Raccomandazioni del Ministero della salute

Fig.1.Recommandations du Ministère de la Santé

INFORMATION

Obligation de rester à la maison en cas de fièvre supérieure à 37,5°

Il est rappelé à TOUS les travailleurs qu'en cas de fièvre avec une température supérieure à 37,5 ° C ou d'autres symptômes de grippe, il N'EST PAS autorisé à se rendre au travail.

En particulier:

- Chaque travailleur doit également prendre conscience et accepter l'OBLIGATION de ne pas entrer ou rester dans l'entreprise et de le déclarer sans délai lorsque, même après son entrée, il existe des conditions dangereuses (symptômes de grippe, température ou contact avec des personnes positives au virus au cours des 14 derniers jours, etc.) pour lesquels les dispositions de l'Autorité exigent que le médecin de famille et l'Autorité sanitaire soient informés et restent à la maison:
 - Les travailleurs communiquent rapidement à l'employeur (également par le biais de systèmes informels tels que SMS / Whatsapp, etc.) sur l'existence des conditions dangereuses (symptômes de la grippe, température ou contact avec des personnes positives au cours des 14 derniers jours, etc.)

Dans cette situation, vous devez contacter votre médecin de famille et l'autorité sanitaire.

Accès à l'entreprise avec mesure de la fièvre et gestion asymptomatique des travailleurs

Avant d'entrer sur le lieu de travail, le personnel peut être soumis à des contrôles de température corporelle. Si cette température est supérieure à 37,5 °, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé. Les personnes dans cet état seront temporairement isolées et munies de masque; ceux-ci ne devraient pas aller aux salles d'urgences, mais doivent contacter leur médecin dès que possible et suivre ses instructions.

La détection en temps réel de la température corporelle constitue un traitement de données personnelles et doit donc se dérouler conformément aux réglementations en vigueur en matière de confidentialité actuelle. À cette fin, il est établi que:

- détecter la température et ne pas enregistrer les données d'achat. Il est possible d'identifier la partie

intéressée et d'enregistrer le dépassement du seuil de température uniquement s'il est nécessaire de documenter les raisons qui ont empêché l'accès aux locaux de l'entreprise;

Si cette température est supérieure à 37,5 °, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé. Les personnes dans cet état seront temporairement isolées et munies de masques, elles n'auront pas à se rendre aux urgences, mais devront contacter leur propre médecin dès que possible et suivre ses instructions;

- Dans le cas où une personne présente dans l'entreprise développe de la fièvre et des symptômes d'infection respiratoire (comme du froid ou la toux), elle doit le déclarer immédiatement à l'Employeur ou à son délégué qui procède à la fourniture du masque chirurgical au travailleur s'il ne l'a pas porté, à son isolement et à informer immédiatement les Autorités Sanitaires compétentes (Office Provincial de la Santé - 112 - 800 45 87 87).

L'entrée dans l'entreprise de travailleurs ayant déjà été testés positifs pour l'infection au COVID 19 doit être précédée d'une communication préalable concernant la certification médicale qui prouve le "produit négatif" de l'écouvillon selon les procédures prévues et délivrées par le service de prévention territoriale compétence.

Respectez en tout temps la distance de sécurité :

Respectez en tout temps la distance de sécurité de 1 mètre. Le respect de la distance assure la bonne prévention. Dans ce cas, la distance représente une barrière d'amélioration par rapport à l'utilisation des masques. S'il est nécessaire de travailler en étroite collaboration, des masques et des gants doivent être utilisés.

INSTRUCTIONS SUR LA MANIÈRE DE PORTER, UTILISER, ENLEVER ET ÉLIMINER CORRECTEMENT UN MASQUE JETABLE

Avant de mettre le masque, lavez-vous soigneusement les mains avec une solution à base d'alcool ou avec du savon et de l'eau

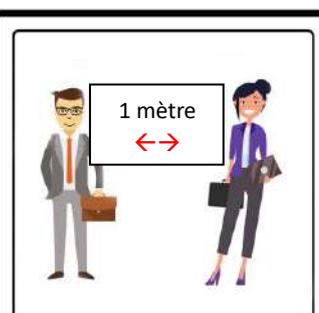
Couvrez le nez et la bouche en s'assurant que le masque adhère parfaitement au visage

Évitez de toucher le masque porté. Si vous le faites, lavez-vous les mains avec une solution à base d'alcool ou du savon et de l'eau

Remplacez le masque par un nouveau lorsqu'il est mouillé et ne réutilisez pas les masques jetables

Comment retirer le masque:
1.Retirez-le par derrière (ne touchez pas l'avant)
2.Jetez-le dans un récipient fermé
3.Lavez-vous bien les mains avec une solution à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon désinfectant





1 mètre
↔

RESPECTER LA DISTANCE INTERPERSONNELLE DE 1 METRE



INTERDICTION D'ATTOUPEMENT !
Les attroupements sont également interdits à l'extérieur et à l'extérieur des locaux de l'entreprise

Lavage fréquent des mains

Lavez-vous les mains fréquemment. Le savon et l'eau fonctionnent bien. Il est également acceptable d'utiliser du gel alcoolisé.

Le savon et l'eau sont préférés.

Come frizionare le mani con la soluzione alcolica?
USA LA SOLUZIONE ALCOLICA PER L'IGIENE DELLE MANI!
LAVALE CON ACQUA E SAPONE SOLTANTO SE VISIBILMENTE SPORCHE!

Durata dell'intera procedura: 20-30 secondi

1a Versare nel palmo della mano una quantità di soluzione sufficiente per coprire tutta la superficie delle mani.

1b frizionare le mani palmo contro palmo

2 il palmo destro sopra il dorso sinistro intrecciando le dita tra loro e viceversa

3 palmo contro palmo intrecciando le dita tra loro

4 dorso delle dita contro il palmo opposto tenendo le dita strette tra loro

5 frizione rotazionale del pollice sinistro stretto nel palmo destro e viceversa

6 frizione rotazionale, in avanti ed indietro con le dita della mano destra strette tra loro nel palmo sinistro e viceversa

7 ...una volta asciutte, le tue mani sono sicure.

8

WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY WHO acknowledges the Hôpital Universitaire de Genève (HUG), in particular the members of the Infection Control Programme, for their active participation in developing this material. October 2006, version 1. All reasonable precautions have been taken by the World Health Organization to verify the information contained in this document. However, the published material is being distributed without warranty, in any form, either expressed or implied. The responsibility for the interpretation and use of the material lies with the reader. In no event shall the World Health Organization be liable for damages arising from its use.

Come lavarsi le mani con acqua e sapone?
LAVA LE MANI CON ACQUA E SAPONE, SOLTANTO SE VISIBILMENTE SPORCHE! ALTRIMENTI, SCEGLI LA SOLUZIONE ALCOLICA!

Durata dell'intera procedura: 40-60 secondi

0 Bagna le mani con l'acqua

1 applica una quantità di sapone sufficiente per coprire tutta la superficie delle mani

2 friziona le mani palmo contro palmo

3 il palmo destro sopra il dorso sinistro intrecciando le dita tra loro e viceversa

4 palmo contro palmo intrecciando le dita tra loro

5 dorso delle dita contro il palmo opposto tenendo le dita strette tra loro

6 frizione rotazionale del pollice sinistro stretto nel palmo destro e viceversa

7 frizione rotazionale, in avanti ed indietro con le dita della mano destra strette tra loro nel palmo sinistro e viceversa

8 Risciacqua le mani con l'acqua

9 asciugua accuratamente con una salvietta monouso

10 usa la salvietta per chiudere il rubinetto

11 ...una volta asciutte, le tue mani sono sicure.

WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY WHO acknowledges the Hôpital Universitaire de Genève (HUG), in particular the members of the Infection Control Programme, for their active participation in developing this material. October 2006, version 1. All reasonable precautions have been taken by the World Health Organization to verify the information contained in this document. However, the published material is being distributed without warranty, in any form, either expressed or implied. The responsibility for the interpretation and use of the material lies with the reader. In no event shall the World Health Organization be liable for damages arising from its use.

Comment se frotter les mains avec une solution d'alcool?

Utilisez la solution alcoolisée d'hygiène des mains
 Les laver à l'eau et au savon uniquement s'ils sont visiblement sales !

Durée de toute la procédure : 20/30 secondes

Fig. 1a/1b Verser dans la paume de la main une quantité de solution suffisante pour couvrir toute la surface des mains.

Fig. 2 Frotter vos mains paume contre paume.

Fig. 3 La paume droite sur la paume gauche entrelaçant les doigts entre eux et vice versa.

Fig. 4 Paume contre paume entrelaçant les doigts entre

Fig. 5 L'arrière des doigts contre la paume opposée, en gardant les doigts rapprochés

Fig. 6 Embrayage de rotation du pouce gauche serré dans la paume droite et vice versa

Fig. 7 La friction de rotation vers l'avant et vers l'arrière avec les doigts de la main droite maintenus ensemble dans la paume gauche et vice versa

Fig. 8 ...une fois sec, vos mains sont en sécurité

Comment se laver les mains avec du savon et de l'eau?

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon, uniquement s'ils sont visiblement sales, sinon choisissez la solution alcoolisée

Durée de toute la procédure : 40/60 secondes

Fig. 0 Mouillez vous les mains avec de l'eau

Fig. 1 Appliquer suffisamment de savon pour couvrir toute la surface des mains

Fig. 2 Frottez vos mains paume contre paume

Fig. 3 La paume droite sur le dos gauche entrelaçant les doigts entre eux et vice versa

Fig. 4 Paume contre paume entrelaçant les doigts entre

Fig. 5 L'arrière des doigts contre la paume opposée, en gardant les doigts rapprochés

Fig. 8 Rincer avec l'eau

Fig. 6 Embrayage de rotation du pouce gauche serré dans la paume droite et vice versa

Fig. 7 La friction de rotation vers l'avant et vers l'arrière avec les doigts de la main droite maintenus ensemble dans la paume gauche et vice versa

Fig. 9 Bien sécher avec une serviette jetable

Fig. 10 Utilisez le chiffon pour fermer le robinet

Fig. 11 ...une fois sec, vos mains sont en

ORGANISATION DE TRAVAIL

En fonction du type de traitement effectué, suivez les mesures spécifiques indiquées ci-dessous:

- a) Opérations mécanisées et manuelles sur le terrain: l'opérateur conduisant le tracteur doit être seul pendant toutes les phases. Si possible, évitez l'utilisation à grande échelle des machines de cabine, sinon assurez le nettoyage et la désinfection de la cabine et des surfaces de la machine.

- b) Activités de récolte manuelle, y compris en serre: pendant la récolte, assurez des distances de sécurité et équipez les travailleurs de masques, de gants jetables et de nettoyeurs pour les mains. À l'intérieur de la serre, assurez un échange d'air naturel adéquat.
- c) Activités de récolte mécanisées, repiquage et autres travaux en plein air ou en serre: si les machines nécessitent la présence de plusieurs opérateurs, il est nécessaire de garantir le respect des distances et d'équiper les travailleurs de masques et de gants. Seul le conducteur doit être présent sur le tracteur.

PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE, NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT

L'employeur doit fournir ce qui est nécessaire pour assurer une bonne hygiène des mains.

- Pour les travaux sur les terres agricoles, c'est loin du siège social: eau transportée et contenue dans un réservoir / réservoir avec robinet, papier jetable, nettoyeur pour les mains et gel hydro-alcoolique.
- Effectuer le nettoyage quotidien et la désinfection périodique des pièces, des environnements, des postes de travail, des espaces communs, des équipements de travail (établis, boîtes, escaliers, couteaux etc ...) à l'aide d'hypochlorite de sodium (eau de javel), d'éthanol (alcool dénaturé) ou le peroxyde d'hydrogène (peroxyde d'hydrogène).
- Pour les outils manuels, il est conseillé d'éviter l'utilisation à grande échelle, il est donc conseillé que les outils manuels soient utilisés par le même personnel tout au long du quart de travail, en prenant soin de porter des gants appropriés. Lorsque cela n'est pas possible et qu'une utilisation partagée / proche est donc envisagée, les outils doivent être désinfectés avant d'être utilisés par d'autres travailleurs.
- En ce qui concerne les machines agricoles et les moyens de transport d'entreprise (tels que tracteurs agricoles, camionnettes, etc.), ils doivent être désinfectés, en particulier pour les pièces relatives au volant, à la boîte de vitesses, au frein à main, aux poignées, aux leviers de commande, etc.
- Toutes les opérations de nettoyage doivent être effectuées par du personnel équipé d'EPI (masques, gants jetables, et suivre les mesures indiquées pour l'élimination en toute sécurité des EPI).

Dans les opérations de nettoyage, de désinfection et de désinfection effectuées dans des environnements de travail où les sujets positifs au COVID-19 ne sont pas restés, et visant donc à prévenir la propagation de l'infection au COVID-19, les déchets produits tels que les chiffons, les éponges, le papier, les gants jetables, masques, etc. doivent de préférence être jetés dans le recyclage en tant que "déchets municipaux non triés (code CER 20.03.01)".

SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

- La surveillance de la santé doit continuer à respecter les mesures d'hygiène contenues dans les indications du Ministère de la Santé.
- La surveillance médicale périodique ne doit pas être interrompue, car elle représente une autre mesure préventive générale: à la fois parce qu'elle peut intercepter d'éventuels cas suspects et symptômes d'infection, et pour les informations et la formation que le médecin compétent peut fournir aux travailleurs afin d'éviter la propagation de l'infection.
- Le médecin compétent informe l'entreprise des situations de fragilité particulière et des pathologies actuelles ou antérieures des salariés et l'entreprise assure leur protection dans le respect de la vie privée.
- Il est recommandé que la surveillance de la santé accorde une attention particulière aux sujets fragiles également en fonction de l'âge.

INTERVENTIONS DE PREMIERS SECOURS AU SEIN DE LA FERME

Si un travailleur devait signaler une maladie, quels qu'en soient les symptômes, à moins que sa santé et sa sécurité ne soient menacées, il doit quitter son emploi par précaution et se rendre à son domicile; le travailleur doit être informé de la nécessité de contacter son médecin dans les plus brefs délais.

Si cela n'est pas possible, l'officier de premiers soins fournira l'appel d'urgence.

S'il est strictement nécessaire d'intervenir immédiatement sur le travailleur, le secouriste doit d'abord porter un masque, une visière et des gants, présents à l'intérieur de la trousse de premiers soins. Tous les appareils utilisés doivent ensuite être fermés dans un sac et jetés en tant que déchets dangereux spéciaux. Lors de l'intervention, seuls les sauveteurs doivent être présents en nombre strictement nécessaire à l'intervention. Une fois l'intervention terminée, les sauveteurs devront signaler tout contact avec le sujet éventuel et, sauf si cela est négatif, ils devront quitter le lieu de travail et rester en quarantaine pendant la période nécessaire.

MISE À JOUR DU PROTOCOLE REGLEMENTAIRE

Un comité d'application et de vérification des règles du protocole réglementaire a été mis en place dans l'entreprise avec la participation des représentants des syndicats d'entreprise et du RLS.

Organigramme du comité:

RÔLES ET RÉALISATIONS	
EMPLOYEUR (E)	Conformément au RSPP, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document
RESPONSABLE DU SERVICE PRÉVENTION ET PROTECTION (RSPP)	Conformément au E, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document
REPRÉSENTANT DES TRAVAILLEURS EN SÉCURITÉ (RTS)	Conformément aux RSPP, MC et E, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document et les maintient suivies
MÉDECIN COMPÉTENT (MC)	Conformément aux RSPP, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document et les surveille

CONCLUSIONS

Ce Document:

- a été établi conformément au:

- Décret législatif 81/2008 et ses modifications ultérieures;
- Décret interministériel du 27 mars 2013

• fait l'objet d'une mise à jour périodique en cas de changements importants qui auraient pu le faire surmonter.

Ce Document a été préparé par l'Employeur, qui exerce également la fonction de Responsable du Service de Prévention et de Protection, avec la collaboration du Médecin Compétent, en ce qui concerne sa compétence, et l'implication préventive du Représentant des Travailleurs pour la Sécurité, pour les obligations d'information et de formation, limitées aux travailleurs identifiés par l'arrêté ministériel du 13 mars 2013, les considérant respectées par la remise de ce document certifié par l'organisme bilatéral et par les organismes paritaires du secteur agricole et de coopération au niveau national ou territorial, qui contient des indications appropriées pour fournir des connaissances pour l'identification, la réduction et la gestion des risques ainsi que pour le transfert de connaissances et de procédures utiles pour l'acquisition de compétences pour l'exécution en toute sécurité des tâches connexes dans l'entreprise et pour l'identification et l'élimination, ou la réduction et gestion des risques sur le lieu de travail.

Rôles	Noms	Signature
Employeur - E.		
Responsable du Service de Prévention et de Protection - R.S.P.P.		
Médecin Compétent - M.C.		
Représentant des travailleurs en sécurité- R.T.S.		

Pièce Jointe n° 1: Organigramme de sécurité de l'organisation

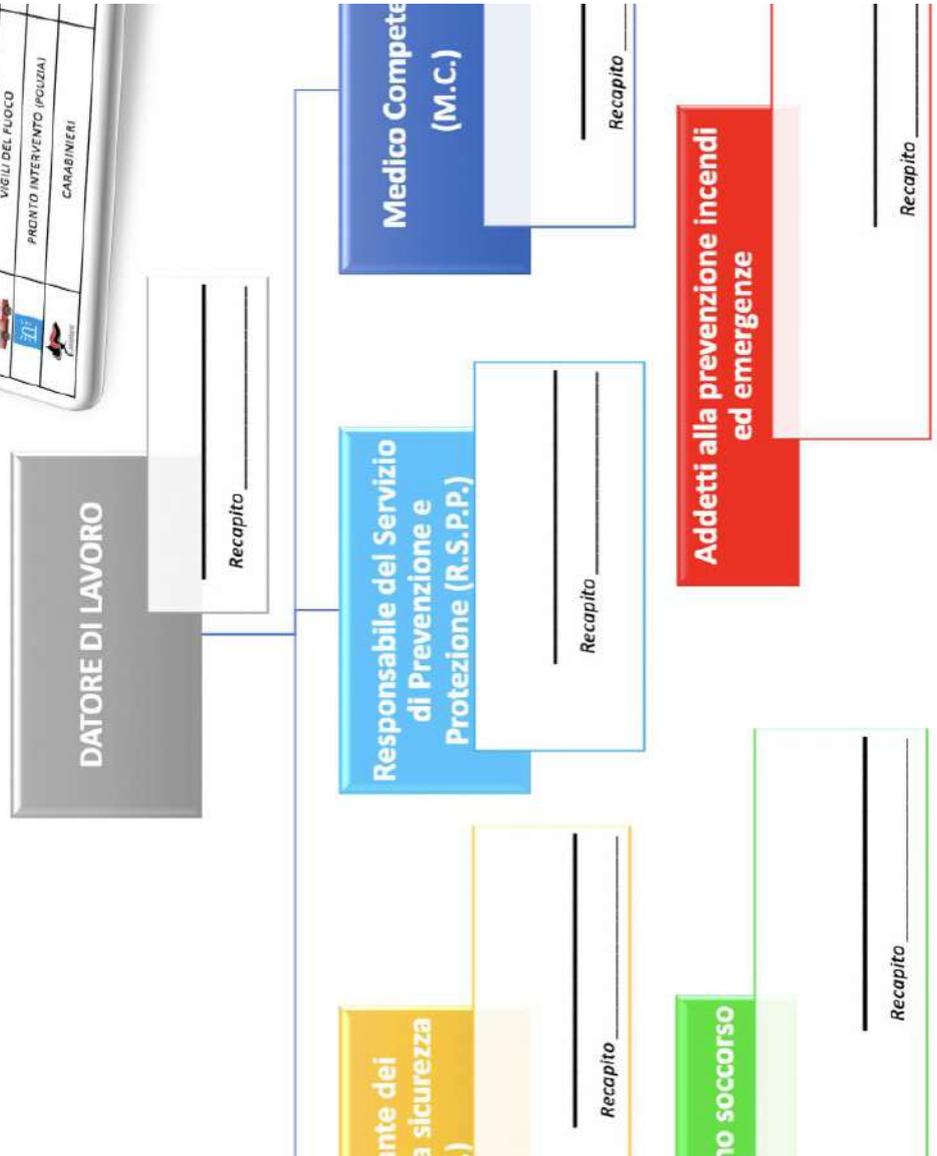
**EN CAS D'ANOMALIES, D'URGENCES, DE QUESTIONS CRITIQUES,
CONTACTER LES NUMÉROS FOURNIS DANS LE TABLEAU SUIVANT**

(*Note du traducteur: traduction complète sur la page suivante)

ORGANIGRAMMA AZIENDALE PER LA SICUREZZA

D.lgs. 9 aprile 2008, n. 81 ed s.m.i.

PER INTERVENTI ESTER	
	PRONTO SOCCORSO
	VIGILI DEL FUOCO
	PRONTO INTERVENTO (POLIZIA)
	CARABINIERI



CONTACTEZ LES NUMÉROS FOURNIS DANS LE TABLEAU SUIVANT

(*Note du traducteur: traduction complète de la page précédente)

↓ POUR INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ↓

- | | | |
|----------------------------------|---|-----|
| ✓ Salle d'Urgence | → | 118 |
| ✓ Sapeurs Pompiers | → | 115 |
| ✓ Intervention d'Urgence(Police) | → | 113 |
| ✓ Carabinieri | → | 112 |

Employeur

Numéro de téléphone _____

Représentant des Travailleurs
pour la Sécurité (R.T.S.)

Numéro de téléphone _____

Responsable du Service de
Prévention et de Protection
(R.S.P.P.)

Numéro de téléphone _____

Médecin Compétent
(M.C.)

Numéro de téléphone _____

Officiers de premiers soins

Numéro de téléphone _____

Agents de prévention des
incendies et des urgences

Numéro de téléphone _____

AVANT L'ACTIVITÉ:

D'accord avec l'EMPLOYEUR [M./MME _____] horaires et méthodes de travail

- a) Identifier les premiers secours et les points de gestion des urgences*
- b) Respecter la limite de vitesse dans les zones d'accès et dans les zones de chargement / déchargement (5 KM / h)*

PENDANT L'ACTIVITÉ:

- a) Faites très attention aux trous, dépressions, pentes sur le terrain*
- b) Ne pas effectuer d'opérations sauf accord avec l'EMPLOYEUR [M./MME _____]*
- c) Ne pas utiliser de support pour les travaux en hauteur (boîtes utilisées comme escaliers)*
- d) Ne pas courir ni sauter avec l'équipement de travail à la main*
- e) Interdiction d'utiliser des machines ou des équipements de terrain sauf autorisation de l'EMPLOYEUR [M./MME _____]*
- f) En cas d'urgence, contactez le responsable de la gestion des urgences (premiers secours et prévention des incendies) [l'EMPLOYEUR [M./MME _____]]*
- g) Ayez toujours des vêtements appropriés et utilisez TOUJOURS l'équipement de protection individuelle (E.P.I.) distribué et identifié pendant la phase d'évaluation des risques*
- h) En cas de température élevée, hydratez-vous constamment, diminuez les rythmes de travail et augmentez le nombre de pauses (éventuellement dans les zones ombragées), concentrez les opérations les plus pénibles (Chargement, déchargement et manutention des charges) aux heures les plus fraîches du journée*
- i) INTERDICTION de consommer de l'alcool et des drogues pendant les heures de travail (met votre propre sécurité et celle d'autrui en danger)*

À LA FIN DE L'ACTIVITÉ:

- a) Signaler toute anomalie à L'EMPLOYEUR [M./MME _____] ne prenez aucune mesure sauf autorisation*

BON

TRAVAIL!